Image not found or type unknown

Pret d'argent entre particulier

Par **Diantalvic**, le **31/08/2016** à **16:38**

Bonjour à toutes et tous.

Je me permets d’écrire ces quelques lignes pour trouver conseil auprès de vous.

En 2014 j'ai aidé un ami dans le besoin en lui faisant un virement de 500 euros bien sur sans reconnaissance de dette.
Les éléments dont je dispose sont :
Echanges de SMS (du style " des que j'ai un taf fixe je te rembourse" blabla).
Virement paypal de ça part en novembre 2015 de 150€

A ce jour et depuis le début de cet année je n'ai plus signe de vie de cet "ami" et de ce fait des 350€ restant.

J'ai retrouvé ça nouvelle adresse et adressé un courrier de mise en cause via le site litige.fr.

Sans retour de ça part sous huitaine j'ai la possibilité au travers toujours du même site "d'engager des poursuites judiciaires".

Pensez vous que les éléments dont je dispose peuvent valoir de preuve devant un juge de proximité ?
Pensez vous que le site en question ou autres démarches en ligne a des chances d'aboutir?
Est il vain face au montant à recouvrir d'entreprendre des démarches ?

En vous remerciant par avance .

Par **youris**, le **31/08/2016** à **17:51**

bonjour,
déjà méfiez-vous de ce genre de site, je suppose que ce n'est pas gratuit et que cela risque de vous coûter plus que les 350 €.
vous pouviez envoyer vous-même une mise en demeure par LRAR à votre ami.
en l'absence de réponse, le juge compétent est le juge de proximité du domicile de votre ami qui vous faudra saisir en demandant de rendre une ordonnance d'injonction de payer contre votre ami puis si vous obtenez cette injonction, si votre ami ne paie pas spontanément, il faudra demander à un huissier d'intervenir.
vous pouvez consulter ce site officiel de l'administration française:

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1746
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés